BAC DE SES · SESSION 2025

EC3 · Raisonnement sur dossier documentaire

Centres étrangers (groupe 1) | Jour 2 | 25-SESJ2G11

Action publique pour l'environnement

Vous montrerez que les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement présentent des avantages.



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Rédige une introduction, un développement en plusieurs parties, puis une conclusion.
- Rédige chaque partie avec la méthode AEI : Affirmation, Explication, Illustration.
- Utilise tous les documents, en combinant tes connaissances et les données des documents.
- Fais attention à ce que chaque partie réponde explicitement à la question posée, pour éviter le hors-sujet.
- Temps conseillé : environ 2 h à 2 h 30.



Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

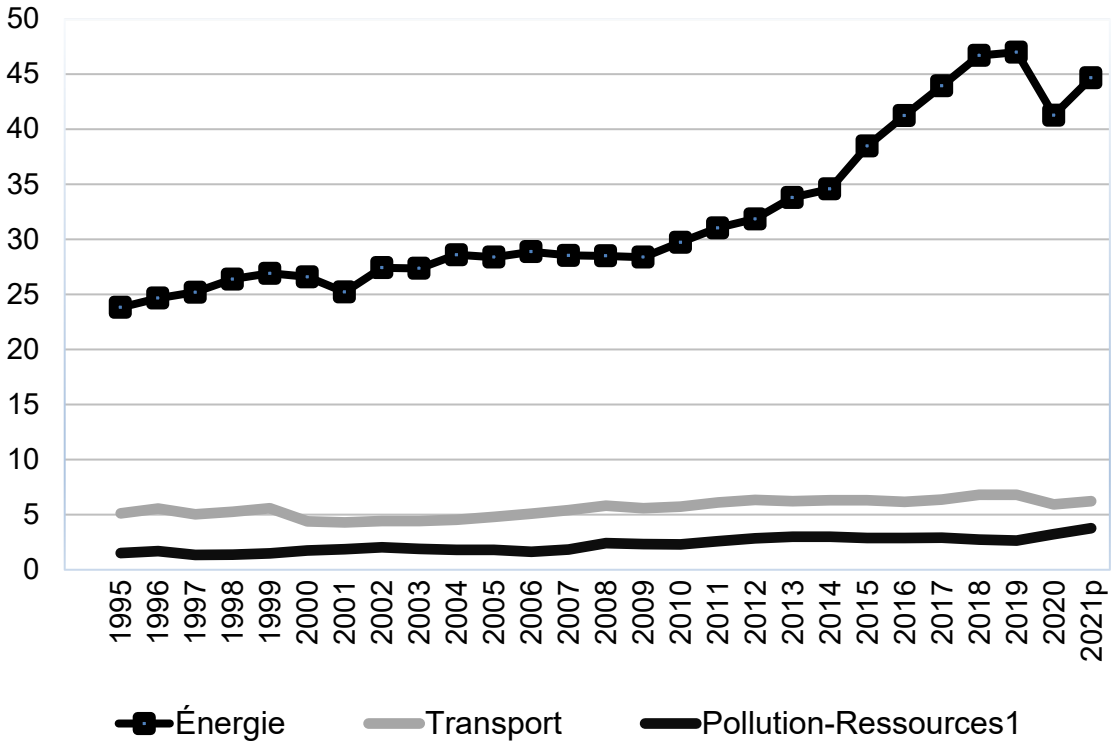
Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire ***(10 points)***

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement présentent des avantages.

DOCUMENT 1

Évolution des recettes fiscales environnementales
(en milliards d'euros)



Champ : France.

p : données provisoires.

Source : Ministère de la transition écologique et du développement des territoires, 2023.

1 : prélèvements sur les émissions polluantes et sur les ressources naturelles.

DOCUMENT 2

Évolution du prix du quota d'émission sur le marché européen du carbone
(en euros par tonne de CO_2)



Source : www.ecologie.gouv.fr.

DOCUMENT 3

La réglementation RE2020, qui s'applique aux logements neufs depuis 2022 et est vouée à s'étendre progressivement à toutes les constructions, impose d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre de 740 kg par mètre carré en 2022 à 490 en 2031. […]
Parce qu'elle prend en compte le poids carbone au mètre carré de construction, intègre la notion de performance thermique des matériaux et s'inscrit sur le long terme, la RE2020 donne une plus grande flexibilité et visibilité aux entreprises du bâtiment pour atteindre leurs objectifs environnementaux. Cette nouvelle norme contribue aussi à établir un standard sur lequel la plupart des bâtiments existants seront évalués.
Conséquence ? Les performances énergétiques et environnementales seront à l'avenir mieux prises en compte dans les transactions, affirme une étude de 2022 publiée par l'Observatoire de l'immobilier durable (OID). Les immeubles performants bénéficieront d'une surcote ; ceux qui ne le sont pas subiront une décote et trouveront donc moins facilement à se louer ou à se vendre. Le nouveau DPE (diagnostic de performance énergétique) conforte cette tendance, puisqu'il sert de base à l'interdiction progressive de la location des passoires thermiques énergivores prévue par la loi Climat et Résilience de 2021.

Source : Frédéric BRILLET, « Immobilier : une réglementation environnementale plus exigeante », *www.lesechos.fr*, 21 septembre 2023.